

Puits d'irrigation Rapport de fin de travaux

(à renvoyer ou faxer après la réalisation des travaux)

1 - Renseignements concernant le déclarant (le cas échéant, coller l'étiquette d'identification établie dans le cadre de la PAC)

Nom : GAEC LA CLIF DES CHAMPS

Prénom :

N° PACAGE : 067.16.18.21

2 - Renseignements concernant le puits

Localité : DANBACH-LA-VILLE Lieu-dit : PARSCHEL

Cadastre : section : 8 Parcelle : 165

N° du récépissé de dépôt de déclaration ⁽¹⁾ : 67-2017-00276

Date de réalisation : 30/01/2018 Profondeur de présence d'eau : 8 mètres

Merci de joindre le schéma de la coupe géologique du forage si vous le détenez

Le puits a été réalisé conformément au dossier présenté (localisation, coupe du puits)⁽²⁾

Le puits a été modifié comme indiqué ci-dessous (joindre tous les plans et schémas utiles à la compréhension des modifications apportées)⁽³⁾ :

.....
.....
.....

Il est rappelé que tout pompage doit être équipé d'un compteur volumétrique (article L.214-8 du code de l'environnement).

Date : 05/02/2018

Signature : 

DOCUMENT A ADRESSE A SERVICE GEOLOGIQUE REGIONAL D'ALSACE (pour attribution d'un n° BSS)
BRGM Alsace
Parc Activités Porte Sud - Rue Pont du Péage - Bâtiment H1
67118 GEISPOLSHHEIM
Courriel : bss.als@brgm.fr - Télécopie : 03.88.76.12.26

Cadre réservé au Service Géologique Régional d'Alsace

N° BSS (Banque du Sous-Sol) : BSS 004 AXHL

Une fois le n° BSS attribué, le rapport doit être transmis au guichet unique de l'eau :
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU BAS-RHIN
Service de l'Environnement et de la Gestion des Espaces
14 rue du Maréchal Juin - BP 61003 - 67070 STRASBOURG Cedex

1 N° d'enregistrement au guichet unique de l'eau (DDT) indiqué sur le courrier d'accompagnement du récépissé de déclaration.
2 Cocher la case correspondante